

DEPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 15 DECEMBRE 1967

67120

OBJET :

Le quinze décembre mil neuf cent soixante sept, à 18 heures, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la présidence de M. Jean de LIPKOWSKI, Député-Maire, d'après convocations faites le 11 décembre 1967.

Indemnité forfaitaire aux assistantes sociales municipales

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, COLLE, MOUCHOT, BOUCHET, NAULIN, BOUDEY, BROTREAU, VULTAGGIO, Mme BIDEAU, MM. BERLAND, OSQUIGUIL, STIPAL, CAMBLONG, REIX, MARTEAU, GACHET.

Représenté : M. TETARD par M. BISCAYE.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. VULTAGGIO ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 11 décembre 1967,

- décide d'accorder à l'assistante sociale de la Ville le bénéfice de l'arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur du 31 Octobre 1967 attribuant aux assistantes sociales municipales une indemnité pour sujétions spéciales et que cette indemnité sera calculée au taux moyen fixé par le texte sus-visé .

- dit que cette mesure prendra effet du 1er mars 1966 .

taux moyen annuel : 560 F.

JSB

./..

Fait et délibéré à Royan, les mêmes jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance .

Pour le Député-Maire
L'Adjoint Délégué,



Maurice MATRAS



APPROUVE
La Rochelle, le 28 DEC. 1967
Le Préfet,

POUR LE PRÉFET,
Le Secrétaire Général,

L. LALANDE

POUR LE DÉPUTÉ-MAIRE
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ,
Maurice MATRAS